



TAHOERAA HUIRAATIRA

TAHITI NUI 2030

LEGISLATIVES 2017



Moana GREIG

Evans HAUMANI

Teura IRITI

Fernand TAHIATA

Vincent DUBOIS

Sylviane TEROOATEA

Suppléants:

LE PAYS LIBRE, DÉMOCRATIQUE ET FORT ASSOCIÉ À LA RÉPUBLIQUE

Chères Polynésiennes, Chers Polynésiens,

Depuis septembre 2014, le gouvernement FRITCH s'est détourné du programme du TAHOERAA HUIRAATIRA auquel la population avait pourtant accordé sa confiance en mai 2013.

Cette situation conduit une fois encore notre Pays dans le gouffre de la pauvreté, privant d'emplois des milliers de Polynésiens.

Les **PRIORITÉS DU TAHOERAA HUIRAATIRA** sont résolument :

- La **CRÉATION D'EMPLOIS** et la **LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**, par le **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**.

L'investissement dans les GRANDS CHANTIERS PRODUCTIFS est URGENT (Tahiti Mahana Beach, Atimaono, Moorea Mahana Beach, ferme aquacole de Hao, Aéroport de TAHITI-FAA'A, etc...).

Ces projets produiront au minimum **12 000 emplois directs** et offriront à nos entreprises les conditions favorables à leur développement.

Nous **voulons apporter à tous les polynésiens une vraie perspective d'avenir**, grâce à notre **NOUVEAU PROJET DE SOCIÉTÉ :**

LE PAYS ASSOCIÉ À LA RÉPUBLIQUE.

Nous voulons :

- Un **PAYS LIBRE, DÉMOCRATIQUE ET FORT**
- Un **PARTENARIAT RESPONSABLE ET ÉQUILIBRÉ** avec la France
- « **GOUVERNER LIBREMENT ET DÉMOCRATIQUEMENT NOTRE PAYS** », c'est-à-dire **décider seuls de nos choix, de notre avenir**, et ne plus être gouvernés par Paris, ni depuis Paris ;

Pour bâtir ce **NOUVEAU PROJET DE SOCIÉTÉ**, nous aurons besoin de : **Moana GREIG, Teura IRITI et Vincent DUBOIS**, nos candidats aux élections législatives, ainsi que de leurs suppléants : **Evans HAUMANI**, Maire de MOOREA, **Fernand TAHIATA**, Maire de TUBUAI et **Sylviane TEROOATEA**, Maire de UTUROA.

Ils forment une **équipe jeune, compétente, expérimentée, volontaire, décidée à travailler ensemble pour faire progresser notre Fenua**, et poser les bases de cette nouvelle ambition que porte le TAHOERAA HUIRAATIRA.

LE PAYS ASSOCIÉ À LA RÉPUBLIQUE

L'autonomie est un outil efficace pour notre développement, mais nous avons besoin de le moderniser, et de l'adapter aux défis du XXI^e siècle.

Le statut de **PAYS ASSOCIÉ** nous offre une autonomie plus large encore, tout en maintenant les liens avec la France, car notre Pays reste, dans l'exercice de ses compétences, attaché aux principes républicains.

Une **Loi constitutionnelle** servira de fondement à nos institutions, et précisera clairement les compétences respectives de l'État et du Pays.

Ainsi, le futur statut sera donc gravé dans le marbre de la Constitution française.

L'ÉTAT CONSERVE SES COMPÉTENCES RÉGALIENNES.

Les Polynésiens garderont la nationalité française et participeront aux élections nationales et européennes.

Le Président de la Polynésie française sera élu au suffrage universel direct.

Notre Assemblée deviendra une Assemblée législative, dont les textes auront valeur législative.

Cette loi constitutionnelle sera votée en premier par notre Assemblée, puis, dans les mêmes termes, par le Parlement réuni en Congrès.

Enfin, les électeurs polynésiens se prononceront sur ce statut **par voie de référendum**.

Une deuxième loi, dite « **Loi fondamentale** » et ayant valeur de loi organique, viendra fixer l'organisation de ce partenariat et de nos institutions.

Elle sera votée par notre Assemblée législative, puis par le Parlement français dans les mêmes termes, avant d'être ratifiée par notre Assemblée législative.

Le statut de Pays Associé constitue ainsi un **outil essentiel à notre développement économique et social** :

- Possibilité de **délivrer des visas touristiques de court séjour, ainsi que des visas de longue durée en faveur des investisseurs étrangers** ;
- Possibilité de **développer des partenariats économiques avec les investisseurs étrangers** ;
- **Liberté de souscrire nos emprunts sur le marché international**, ainsi que de procéder au rachat de notre dette à des conditions avantageuses ;

- Transfert à la Polynésie française de la **compétence relative au code monétaire et financier** ; et possibilité de créer des **zones franches** ;
- Une fiscalité attractive, adaptée aux investissements étrangers ;
- **Possibilité d'accéder à l'euro** sans dépendre de Paris ni des autres collectivités françaises du Pacifique ;

Ce nouveau Statut offrira une meilleure stabilité institutionnelle, source de confiance pour les investisseurs, incités ainsi à nous accompagner dans la réalisation de nos grands projets, touristiques mais également structurants (routes, aéroports, ports, loisirs...).

Le statut de Pays Associé est bien plus qu'un statut, c'est un **véritable projet de société**, car il réorganise la relation de la Polynésie française avec l'État, et nous apporte une réelle liberté économique sans laquelle il ne peut y avoir de véritable développement.

L'État demeure à nos côtés ; il garantit les libertés publiques et nous accompagne comme un partenaire, dans l'exercice de ses compétences régaliennes. La relation est clarifiée, le rôle et la place de chacun sont précisés dans un cadre qui garantit le développement, la stabilité, la confiance, la liberté et l'équilibre.

NOTRE PROJET : TAHITI NUI – 2030

Aujourd'hui le bilan est alarmant.

- **55 000 personnes sont sans emploi**, soit un taux de chômage de 22%, dont 22 000 jeunes ;
- **75 000 Polynésiens vivent sous le seuil de pauvreté** avec moins de 43 000 FCFP par mois; et tentent de survivre grâce au R.S.T. (Régime de Solidarité Territorial) ;
- **700 personnes sont Sans Domicile Fixe (S.D.F.)**
- La misère, le chômage, la délinquance, la drogue, la prostitution, augmentent de manière catastrophique et inquiétante !

L'État a supprimé plusieurs conventions de financements que le TAHOERAA HUIRAATIRA avait obtenues difficilement par le passé.

Nos députés œuvreront **en priorité au rétablissement de ces conventions** et au respect des engagements pris par l'État :

- **Rétablir la Dotation Globale de Développement Économique (DGDE) à son montant initial, soit 18 milliards de francs** (9,2 milliards aujourd'hui);
- **Rétablir le financement du R.S.T. à hauteur de 3,5 milliards de francs par an** (1,4 milliard actuellement) ;
- **Rétablir la convention santé/solidarité à hauteur de 1,2 milliard de francs par an** ;
- **Rétablir le financement pour la construction et les grosses réparations des établissements scolaires** du secondaire et du technique, à hauteur de 1,8 milliard ;
- Obtenir une **participation de l'État au F.I.P. à hauteur de 50%** ;

NOS TROIS DÉPUTÉS AJOUTERONT À LEUR PROGRAMME

- ✓ **Le FONCIER** : par l'amélioration du **Code civil** et tout ce qui concerne les **droits de successions**, le **partage judiciaire** et la **gestion de l'indivision**, mais également en **révisant les seuils de l'aide juridictionnelle** ;
- ✓ **La C.S.P.E**, la contribution au service public de l'électricité, sera étendue à la Polynésie française afin de bénéficier d'un **prix de l'électricité convenable** ;
- ✓ Création d'une **continuité territoriale inter-îles** ;
- ✓ **Transfert gratuit des aérodromes** de Tahiti-Faaa, de Raiatea, de Bora-Bora et de Rangiroa ;
- ✓ Imposer à l'Etat de **renforcer le contrôle de notre zone économique exclusive (Z.E.E.)**, livrée aux pillages des navires étrangers ;
- ✓ **Développement du Haut-débit**, du **Big Data**, et formation à l'utilisation des outils numériques ;
- ✓ **Amélioration de la Loi Morin**, qui inclura aussi les questions sanitaires, environnementales et foncières ; ainsi que le remboursement par l'Etat des frais et débours supportés par la Caisse de Prévoyance Sociale (C.P.S.), soit environ 60 milliards ;
- ✓ Création d'une **Université de la mer** ;
- ✓ Maintien et pérennisation de la **défiscalisation** ;
- ✓ Mise en œuvre d'un **régime complémentaire de retraite en substitution à l'I.T.R.** ;
- ✓ **Maintien de l'index de correction en faveur des fonctionnaires de l'État** à son niveau actuel ;
- ✓ Accès de la **Polynésie au Fonds vert européen**, pour lutter contre le réchauffement climatique et la montée des eaux ;

Nos TROIS députés rappelleront à l'État qu'il lui incombe d'assurer à tous les français, **y compris dans les territoires ultramarins, les mêmes chances et les mêmes avantages.**

Plus qu'un programme, plus qu'un statut, **le Tahoeraa Huiraaatira vous propose un véritable projet de société.**

Regarder l'avenir ensemble, c'est d'abord régler le passé. C'est construire une relation rénovée, respectueuse et équilibrée avec la France.

Ce projet commence avec nos trois députés !



TAHOERAA HUIRAATIRA